

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE DE PARIS

UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE (Paris 6)
Unité de Formation et de Recherche Médicale
SAINT-ANTOINE

ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE

Vu la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 1991 portant création des Attestations de Formation Spécialisée, modifié par l'arrêté du 30 décembre 1992 ;

Vu les titres initiaux produits par **Mme Zahra RAJAB** née le 05 FEVRIER 1974 à DAMAS (SYRIE) ;

Vu les 2 semestres validés par Mme Zahra RAJAB en :

- Service PR BRICAIRE - PITTE-SALPETRIERE (MEDECINE INTERNE) du 02/11/2003 au 30/04/2004
- Service PR BRICAIRE - PITTE-SALPETRIERE (MEDECINE INTERNE) du 01/05/2004 au 31/10/2004

Vu la proposition de la commission interrégionale d'Ile de France, article 7 du 4 mai 1988 modifié, en date du 26 novembre 2004 ;

L'ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE,

mention : **MEDECINE INTERNE,**

lui est conférée pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 29 novembre 2004

Signature de l'Impétrant

Le Président de l'Université
PIERRE ET MARIE CURIE (Paris 6)

le Doyen
Serge UZAN

GILBERT BENEZIAT

N° 75 VIK 1